

B.K. PÉSIDENCE DU "UANDA  
TE""ITOI" DE "UHENGEP'I.

Ruhengeri, le 18/9/57

N° 282I/ F.P.I

Ruhengeri



3301

A Monsieur le Commandant de la Cie en S.T.  
du Ruanda  
à

K I G A L I .

Monsieur le Commandant,

Comme suite à votre lettre n° 785/P.N.9 du  
8/8/ 57, j'ai l'honneur de vous faire parvenir une attestation  
du nommé Jumaine bin Masumbuko approuvé par le s/chef Suedi,  
mentionnant que le susdit Jumaine s'occupe de l'entretien de la  
veuve et des orphelins.

Puis- je donc remettre la somme de 160 frs  
à Jumaine?

Pour l'Administrateur de Territoire empêché  
Le Comptable Territorial, 931  
BENOIT, L.